



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures et trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE - dûment convoqué, pour le Maire empêché par application de l'Article L.2122-17 du CGCT, par Mme DUTOUR Martine qui a ouvert la séance - s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. LEROUUGE Christian**, par application de l'Article L.2122-8 du CGCT - al.1.

**Présents :** Mme DUTOUR Martine - M. PAGNIE Patrice - Mme DUBOC Dominique - M. LEROUUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer - Mme ROQUERE Patricia.

**Excusés :** M. GALLIER Thierry qui donne pouvoir à M. LATHAM Amaury - Mme HARANG Vanessa qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine.

**Secrétaire de séance :** Mme TESSIER Laurence.

**DATE DE CONVOCATION :** 05/11/2025

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :** 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :** 13

### OBJET : Élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment les Articles L2122-1 à L2122-17,

En vertu des Articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. LATHAM Amaury est candidat à la fonction de Maire.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages déclarés nuls : 0
- suffrages blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LATHAM Amaury : huit (8) voix
- M. PAGNIE Patrice : sept (7) voix

M. LATHAM Amaury ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,  
Laurence TESSIER.

Le Maire, Amaury LATHAM.

Rendu Exécutoire après Dépôt  
en Préfecture  
le 20 NOV. 2025  
et Publication ou Notification  
*Le Maire*

